

**EB7.R25 Admission du personnel du Bureau Sanitaire Panaméricain à la Caisse commune des Pensions du Personnel de l'Organisation des Nations Unies**

Le Conseil Exécutif,

Après examen du rapport présenté par le Directeur général sur le projet d'accord avec le Bureau Sanitaire Panaméricain, qui remplit les fonctions de Bureau régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour les Amériques, au sujet de l'inscription, sur les listes de l'OMS, du personnel de ce Bureau, en vue de son admission à la Caisse commune des Pensions du Personnel de l'Organisation des Nations Unies,<sup>16</sup>

1. APPROUVE les mesures proposées, et
2. AUTORISE le Directeur général à conclure l'accord incorporant les principes exposés dans ce rapport.

*(Adoptée à la sixième séance, 26 janvier 1951)*